Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



6 décembre 2011

SESSION ORDINAIRE 2011-2012

PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2011 PROPOSITION DE BUDGET INITIAL 2012 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement francophone bruxellois

par Mme Anne HERSCOVICI

SOMMAIRE

Exposé du Secrétaire général	3
2. Discussion et examen conjoints des tableaux des propositions	3
3. Votes des propositions	4
4. Approbation du rapport	4
5. Tableaux adoptés par la commission	5

Membres présents : M. Aziz Albishari, M. Emmanuel De Bock (remplace Mme Caroline Persoons), M. Hervé Doyen (remplace M. Joël Riguelle), Mme Anne Herscovici, M. Alain Hutchinson, Mme Anne-Sylvie Mouzon et M. Eric Tomas (président).

Membres absents : M. Olivier de Clippele, Mme Caroline Persoons (excusée), M. Joël Riguelle (excusé) et Mme Françoise Schepmans (excusée).

Etaient également présents à la réunion : Mme Julie de Groote (Présidente du Parlement) et M. Bruno Vanleemputten (Secrétaire général).

Mesdames, Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte a examiné, en sa réunion du mardi 6 décembre 2011, les propositions d'ajustement du budget 2011 et de budget initial 2012 du Parlement francophone bruxellois.

La commission a décidé de procéder à un examen conjoint desdites propositions.

Mme Anne Herscovici a été désignée en qualité de rapporteuse.

1. Exposé du Secrétaire général

Paraphrasant le document soumis aux députés, le Secrétaire général déclare qu'à l'ajustement 2011, il faut constater que les dépenses ordinaires sont ramenées de 3.517.000 € à 3.502.000 €, ce qui correspond à une diminution de 0,43 % par rapport au budget initial. Il s'agit d'un jeu de vases communicants entre augmentations de dépenses et diminutions de différentes rubriques. Le commentaire indique les plus importantes. La première est liée à l'impression de documents parlementaires. La rubrique E augmente de 25.000 € Il en est de même de la rubrique I consacrée aux frais de fonctionnement du Parlement qui augmente de 2.000 €

Pour le reste, en fonction des dépenses constatées au début du mois d'octobre, il a été possible de proposer de diminuer une série de rubriques pour compenser et aboutir à une légère diminution globale du budget initial.

Concernant le budget 2012, il y a une augmentation un peu plus conséquente puisque le montant global est de 3.612.000 €. Cette augmentation s'explique en grande partie par l'augmentation liée à l'indexation des salaires, l'augmentation des frais liés à la location du bâtiment qui héberge les services du greffe, notamment les prix des énergies.

Enfin, il faut constater que le budget est d'une grande stabilité pour les autres rubriques. Il s'agit d'une prévision de dépenses et l'ajustement témoigne de ce que, chaque fois qu'il est possible de diminuer le budget, la proposition faite au Bureau va en ce sens. Et nul doute qu'il en sera ainsi pour l'ajustement 2012.

La dotation proposée au Collège est de 3.600.000 € et c'est celle-là qu'il a acceptée d'intégrer dans son projet de budget adopté en commission du Budget le lundi 5 décembre 2011.

2. Discussion et examen conjoints des tableaux des propositions

Un premier commissaire constate que la rubrique G consacrée aux relations publiques et internationales comporte une réduction de 10.000 € à l'ajustement 2011, alors que les montants figurant aux budgets initiaux restent stables.

Dans la rubrique consacrée au transport, le député constate un montant de 40.000 € à l'ajustement et un montant de 16.000 € au budget initial 2012.

Le Secrétaire général rappelle que le greffe a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les déplacements de la Présidente. Le montant de l'acquisition figure au budget. L'ancien véhicule avait plus de six ans et commençait à présenter des problèmes de sécurité. Un montant prévisionnel avait été mis au budget. Il a été réduit à l'ajustement en fonction du montant de la facture finale d'achat. Naturellement, pour 2012, il n'est pas prévu d'acquérir un nouveau véhicule, c'est pourquoi le montant fixé apparaît beaucoup plus raisonnable. S'il est plus élevé que les années précédentes, c'est parce qu'Ethias a augmenté fortement le montant de la prime d'assurance annuelle du véhicule de la Présidente.

Pour ce qui est de la rubrique G, il s'agit également de montants prévisionnels. A l'ajustement 2011, le montant a été diminué compte tenu de ce qui a été programmé par le Bureau et les services. A l'initial 2012, le Bureau a choisi de remettre un montant qui est assez stable depuis plusieurs exercices.

La Présidente du PFB ajoute que cette rubrique recouvre également le budget en matière de relations internationales. Il y a au sein du Bureau des avis très partagés quant au fait que la Commission communautaire française se déplace en dehors des frontières du pays. Jusqu'à présent, le Bureau ne s'est déplacé qu'à Paris. Un voyage à Marseille est envisagé, mais il ne fait pas encore l'unanimité.

Un deuxième commissaire constate que les recettes ordinaires comportent des recettes propres. A quoi correspondent-elles ?

Le Secrétaire général rappelle qu'il y a bien évidemment la dotation au Parlement accordée par le Collège. Par ailleurs, le PFB est propriétaire d'une série d'emplacements de stationnement situés dans le parking du 77 rue du Lombard. Ils sont loués au PRBC (± 20.000 €). Par ailleurs, il y a un volant financier lié à la dotation et à quelques réserves. Il s'agit donc essentiellement d'intérêts financiers provenant de ces montants. D'autres recettes de moindre importance sont en réalité des remboursements du Collège de quotes-parts dans le coût de l'organisation d'évé-

nements, tels que la Fête du 27 septembre. En comptabilité, il convient de les indiquer en recettes.

Une troisième commissaire s'interroge quant à la rubrique E « Fournitures et frais ». Les variations à l'ajustement 2011 indiquent une hausse de 27.000 € A l'initial 2012, est indiquée une baisse des fournitures. Quelle différence y a-t-il entre les fournitures administratives et les frais d'impression ?

Le Secrétaire général rappelle que l'impression des documents parlementaires a nécessité un ajustement à la hausse. L'initial de ce poste prévoit un montant de 120.000 €

En ce qui concerne les frais d'impression des enveloppes, papiers à lettre et autres, la dépense reste largement sous contrôle. Le montant était de 35.000 € au budget initial 2011, il est de 30.000 € à l'ajustement 2011 et du même montant au budget initial 2012.

Il est vrai que les services recourent de plus en plus souvent aux courriers électroniques. Par ailleurs, les fournitures accordées aux membres de l'Assemblée ont été diminuées.

La Présidente du PFB rappelle qu'effectivement il a été décidé de n'avertir les membres de l'Assemblée qu'ils ont droit à une série de fournitures qu'une seule fois par législature et non pas au début de chaque session.

La troisième commissaire se réjouit de cette attitude à la fois économe et écologique. Elle s'étonne cependant de la hausse des frais d'impression des documents parlementaires, sauf en matière budgétaire, d'autant qu'il avait été décidé de ne plus envoyer qu'un certain nombre d'exemplaires de tous les autres documents à chaque groupe politique.

Le Secrétaire général rappelle que le nombre de séances a augmenté par rapport à 2009. Il y a donc plus de comptes rendus à réaliser. Même en les imprimant en moins d'exemplaires, la hausse est réelle.

Le premier commissaire s'étonne d'un montant de $6.000 \in$ figurant dans la rubrique Q « Installation définitive ». Ce montant a été ramené à $0 \in$ à l'ajustement.

Le Secrétaire général souligne que le bâtiment qui hébergera les services du greffe n'est toujours pas construit, même si cela ne saurait tarder. En attendant, il a fallu prévoir une série de frais liés à l'opération, tels que des frais de notaire ou d'entretien. Il s'agit en quelque sorte d'un montant conservé en réserve mais qui est supprimé à l'ajustement s'il s'avère inutile.

3. Votes des propositions

L'ajustement du budget 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le budget initial 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Approbation du rapport

Il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse, Le Président,

Anne HERSCOVICI Eric TOMAS

5. Tableaux adoptés par la commission

Les propositions n'ayant fait l'objet d'aucun amendement, les tableaux adoptés sont ceux qui figurent au document 50 (2011-2012) n° 1.